

UNE RÉELLE ÉGALITÉ POUR CONTRER L'ASSIMILATION

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick veulent reprendre le terrain perdu depuis dix ans

Trente ans après l'extraordinaire victoire des francophones du Nouveau-Brunswick qui leur accordait légalité des chances, les Acadiens réalisent qu'ils n'ont pas fini de se battre pour la reconnaissance réelle de leurs droits et entreprennent, avec des juristes, d'obtenir une réelle égalité. Ils veulent bloquer l'assimilation qui fait son oeuvre.

C'est ce qui ressort des travaux de la 26e assemblée annuelle de leur principale association, la Société des Acadiens et Acadiennes « SAANB » qui se tenait cette fin de semaine à Grand-Sault, dans la région du Madawaska, près d'Edmundston.

C'est dans ce Madawaska que les leaders acadiens de l'heure ont décidé de rendre un vibrant hommage au père de la loi qui a fait du Nouveau-Brunswick la seule province canadienne officiellement bilingue, le sénateur Jean-Maurice Simard, qui fut ministre responsable dans l'ancien cabinet conservateur de Richard Hatfield.

Le sénateur Simard n'a pu contenir son émotion lorsque la SAANB l'a remercié pour l'immense travail accompli dans le passé pour la reconnaissance du fait français au Nouveau-Brunswick. Il a pleuré, incapable de dire toute son affection à cette minorité française qui compte quelque 250 000 personnes, soit le tiers de la population de la province.

M. Simard, un Québécois d'origine qui a adopté l'Acadie comme patrie, n'accorde pratiquement plus d'entrevue, souffrant d'un problème d'élocution résultant d'une greffe du foie reçue en 1995. Il a cependant accepté de se raconter à La Presse, hier, rappelant les difficultés vécues pour obtenir l'adoption de la Loi 88 qui faisait de la province un territoire officiellement bilingue.

« Il faut maintenant revoir la loi de fond en comble. Nous avons reculé, perdu des acquis depuis dix ans. Il faut se battre, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais partout au Canada, pour le respect des langues officielles, principalement où les francophones sont minoritaires », explique-t-il, ajoutant qu'il soumettra au gouvernement fédéral, en novembre prochain, un rapport sur la situation de la minorité française au pays.

Il faut rappeler que c'est le gouvernement libéral de l'Acadien Louis Robichaud qui a initié, durant les années 1960, l'idée de l'égalité des chances. Mais c'est en 1970, sous la gouverne du francophile Richard Hatfield, que la loi a été adoptée. M. Simard parrainait le projet.

« J'étais fougueux. Mais j'ai dû offrir ma démission deux fois en un an pour réussir à faire adopter la loi. Les anglophones ne voulaient pas de cette loi sur le bilinguisme. Ils voulaient me faire taire. Hatfield m'a défendu publiquement et en privé, en disant aux ministres et députés anglophones que s'ils voulaient faire valoir leur point de vue, ils n'avaient qu'à faire comme Jean-Maurice Simard. C'est ainsi que nous avons gagné, mais rien n'est jamais terminé, je le constate aujourd'hui. »

L'indifférence

Jean-Maurice Simard ne se fait pas d'illusion. « Je prépare un rapport étoffé sur la situation des minorités francophones au Canada. Mais j'ai peur qu'il tombe dans l'oubli rapidement. Je présenterai une trentaine de recommandations, dont la moitié sont très pointues, mais il faut susciter un débat. Les acquis sont menacés partout, notamment en Ontario, où l'on risque de perdre le principal hôpital francophone, une décision qui serait catastrophique pour l'ensemble de la minorité. J'aurai besoin d'aide. J'espère que les médias du Québec, notamment, nous donneront un coup de main. Je souhaite que, dans chaque province, des comités soient mis en place et financés par Ottawa, pour défendre nos droits. »

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick lui tiennent particulièrement à coeur. « Nous avons perdu nos conseils scolaires élus, nous devons nous battre devant les tribunaux. Des coupes sévères ont été imposées dans tous les secteurs, bloquant l'émancipation du fait français. »

Un dossier très chaud, au Nouveau-Brunswick, est celui de la Gendarmerie royale du Canada qui se prépare à réduire considérablement les exigences linguistiques pour l'embauche de nouveaux agents, même dans les régions majoritairement francophones. Le problème du Nouveau-Brunswick, c'est que la grande majorité des francophones sont bilingues.

La SAANB qui, contrairement à la SSJB au Québec, n'affiche pas radicalement des convictions politiques partisans, doit compter sur l'appui du nouveau gouvernement conservateur de Bernard Lord. Traditionnellement, depuis la Confédération, les Acadiens ont voté pour le parti libéral. Ils ont appuyé les conservateurs de Richard Hatfield et de Lord cependant. « Nous allons surveiller le gouvernement provincial de près, au cours des deux prochaines années. Donnons une chance au coureur », dit le sénateur conservateur.

La SAANB, appuyée par les juristes d'expression française, veut obtenir la reconnaissance des droits des Acadiens, en s'appuyant sur la Charte canadienne des droits, notamment dans les domaines de la santé, des tribunaux, de la formation scolaire. La loi provinciale actuelle n'accorde aucun pouvoir de poursuite légale aux Acadiens. Il ne s'agit que d'une reconnaissance de la dualité linguistique. C'est à cette lutte que la minorité s'attaque.

« Les grands événements de la francophonie des dernières années, notamment la tenue du Sommet de Moncton, au début du mois, nous a donné des ailes. Mais il ne faut pas abandonner nos luttes », soutient Ghislaine Foulem, la présidente de la SAANB, un organisme qui regroupe plusieurs milliers de membres.

La Presse
Septembre 1999